

Mairie de Malataverne

Drôme

Extrait

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 18 octobre 2018 à 20h00**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain FalLOT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 2

Absent excusés : - ; absents non excusés : 7

Date de la convocation : le 13 septembre 2018

Présents : Alain FALLOT, Dominique GRISONI, Marie-Josée CHAPUS, Cathy CHARRE, Sébastien POINT-RIVOIRE, Michel MARTARECHE, Laurence CHARMASSON, Véronique ALLIEZ, Martine MAZOYER, Marie-Claude VALETTE

Procurations : Claude ETIENNE à Laurence CHARMASSON, Sébastien SECARD à Véronique ALLIEZ

Absents excusés : -

Absents non excusés : Sandrine VERGNES, Denis GRANON, Lionel LEROUX, Sandrine DESMAS, Stéphane GLEIZE, Agnès POMMEREL, Daniel ROBERT

Secrétaire de séance : Véronique ALLIEZ

**1-18-086 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA REALISATION DU PARKING JAMES
JOULE ET DU GIRATOIRE DES ORMEAUX**

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Marie-Claude VALETTE, adjointe, qui rappelle le projet de travaux à réaliser afin de réaménager le parking de la place James Joule (parking de la bibliothèque) ainsi que le carrefour des Ormeaux.

Le programme de travaux comprend :

- Le réaménagement du parking de la place James Joule : démolition du trottoir et de la chaussée existants, pose de bordures pour délimiter les nouvelles places de parking et les massifs, traçages des places en épi, creusement de fosses pour massifs végétaux.
- La création d'un mini-giratoire franchissable au carrefour de la rue des Ormeaux, rue André-Marie Ampère, impasse Pierre Curie.
- Démarrage des travaux : début novembre 2018, jusque fin décembre 2018.

Au terme de la consultation des entreprises, Marie-Claude VALETTE informe que la commission propose de retenir l'offre de la société BRAJA VESIGNE, considérée comme économiquement avantageuse, aux conditions financières suivantes :

- Offre de base : 27 185 € HT / 32 622 € TTC
- Options retenues (géotextile, essais de plaque, purge, balises) : 2 805 € HT / 3 366 € TTC
- ⇒ Total du marché : 29 990 € HT / 35 988 € TTC

Marie-Claude VALETTE rappelle que les crédits sont prévus au budget 2018.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Marie-Claude VALETTE,

A l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise BRAJA VESIGNE pour le prix de 29 990 € HT / 35 988 € TTC, pour la réalisation des travaux de réaménagement du parking de la place James Joule et la création du mini-giratoire franchissable au carrefour de la rue des Ormeaux.

AUTORISE le maire à signer le marché avec l'entreprise BRAJA VESIGNE, ainsi que tout document utile au règlement de cette affaire.

1-18-087 - BUDGET PRINCIPAL / DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Dominique GRISONI, adjoint, qui indique qu'une décision modificative est nécessaire afin de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 21 (achats, section d'investissement), pour un total de + 30 000 € (dépenses imprévues, ou prévues au budget mais sous d'autres imputations budgétaires).

Dépenses d'investissement	En euros TTC
c/2121	+1 500
c/2135	+ 10 000
c/2181	+ 5 000
c/2183	+ 3 500
c/2188	+ 10 000
Total chapitre 21	+ 30 000
c/2313	- 15 000
c/2315	- 15 000
Total chapitre 23	- 30 000

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

1-18-088 - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROUSSAS

Le maire, Alain FALLOT, présente le projet de révision du PLU de la commune de ROUSSAS.

Il indique que ce PLU n'a pas d'incidences sur la commune de MALATAVERNE.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLU de la commune de ROUSSAS

A l'unanimité,

Emet un AVIS FAVORABLE audit projet.

SYPP / RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le maire, Alain FALLOT, informe que le rapport d'activité 2017 du SYPP est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend note de cette information.

CC-DSP / RAPPORTS D'ACTIVITES 2017 :

Le maire, Alain FALLOT, informe que les rapports d'activités 2017 de la CC-DSP sont consultables en mairie.

Le conseil municipal prend note de cette information.

1-18-089 - SECOURS PORTE AUX CHIENS DE M. ROCHE / PAIEMENT DE LA FACTURE DE SERRURIER ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE

Le maire, Alain FALLOT, expose que M. Ludovic ROCHE a demandé à être hospitalisé le samedi 29 septembre 2018 et est sorti de l'hôpital deux semaines plus tard, toujours sur sa demande. En partant de chez lui, Monsieur ROCHE a laissé ses 3 chiens enfermés à clef dans son appartement de la résidence Les Micocouliers (Apt 103, n°1 Place du 19 mars 1962). Dès le dimanche matin, le maire était alerté sur la situation de ces chiens. Le maire a prévenu la gendarmerie, qui a réquisitionné un serrurier. Les deux policiers municipaux sont également intervenus afin d'emmener les chiens au chenil (durée totale de l'intervention du dimanche matin : 3 heures).

Le maire indique qu'il est nécessaire que la commune règle la facture du serrurier réquisitionné. L'attitude négligente de M. ROCHE vis-à-vis de ses chiens a occasionné des frais à la commune, le maire propose que le remboursement lui soit demandé.

Récapitulatif des frais :

Facture du serrurier réquisitionné : 397 €

Frais de salaire des policiers municipaux (les heures de dimanche comptent double) :

- Brigadier-Chef Principal 1 : 29 € de l'heure x 3 heures x 2 = 174 €
- Brigadier-Chef Principal 2 : 22 € de l'heure x 3 heures x 2 = 132 €

Total des frais engagés par la commune : 703 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

A l'unanimité,

AUTORISE le paiement de la facture à CHAMBI SERRURERIE pour un montant de 397 €.

AUTORISE le maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de M. Ludovic ROCHE, pour un montant total de 703 €, correspondant aux frais engagés par la commune afin de secourir ses 3 chiens.

2-18-012 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE LA STATION D'EPURATION / ENTREPRISE MSE-OTV

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Marie-Claude VALETTE, adjointe, qui présente le projet d'avenant n° 1 au marché de construction de la station d'épuration conclu avec l'entreprise OTV MSE.

Objet de l'avenant n° 1 : mise en peinture du clarificateur existant (futur bassin d'orage) + fourniture et pose d'un chauffe-eau instantané + déplacement du portail ZRV et modification de la tranchée de la clôture + allongement des délais d'exécution (5 semaines).

Montant de l'avenant n° 1 : + 3 324 € HT / 3 988.80 € TTC

Montant initial du marché : 873 000 € HT / 1 047 600 € TTC

Nouveau montant du marché : 876 324 € HT / 1 051 588.80 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de construction de la station d'épuration conclu avec l'entreprise OTV MSE, aux conditions exposées ci-dessus.

1-18-090 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE / MODIFICATION DES STATUTS / DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Le maire, Alain FALLOT, présente la délibération du 26 septembre 2018, par laquelle la CC-DSP a défini l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » de la façon suivante :

« L'intérêt communautaire comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...) ».

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » telle que proposée par la CC-DSP dans sa délibération du 26 septembre 2018.

2-18-013 - BUDGET SEA / DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le maire, Alain FALLOT, donne la parole à Dominique GRISONI, adjoint, qui indique qu'une décision modificative est nécessaire afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les amortissements : opérations d'ordres de section à section.

Dépenses d'exploitation	En euros HT
c/6811 (amortissement)	+ 12 500
c/023 (virement à la section d'investissement)	- 12 500
Recettes d'investissement	
c/28156 (amortissements)	+ 12 500
c/ 021 (virement de la section d'exploitation)	- 12 500

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires aux chapitres 20 et 21 (dépenses prévues initialement au chapitre 23) :

Dépenses d'investissement	
c/2051 concessions et droits similaires	+ 15 000
c/2156 matériel d'exploitation	+ 25 000
c/2315 installations, matériel et outillages techniques	- 40 000

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait à Malataverne, le 05 novembre 2018

Le maire, Alain FALLOT

GRISONI Dominique,

CHAPUS Marie-Josée,

CHARRE Catherine,

POINT-RIVOIRE Sébastien,

VALETTE Marie-Claude,

MARTARECHE Michel,

MAZOYER Martine,

ETIENNE Claude,

ALLIEZ Véronique,

GRANON Denis,

CHARMASSON Laurence,

SECARD Sébastien,

DESMAS Sandrine,

GLEIZE Stéphane,

ROBERT Daniel,

VERGNES Sandrine,

LEROUX Lionel,

POMMEREL Agnès